

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 94/45C DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A L'AFFECTATION A LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE EN CORSE D'HELICOPTERES BOMBARDIERS D'EAU

---

SEANCE DU 22 AVRIL 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze et le vingt deux avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Marie-Josée BELLAGAMBA, Jean BIANCUCCI, Dominique BUCCHINI, Dominique BURESI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Edouard CUTTOLI, Jules-Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Antoine GAMBINI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Ours Ange-Pierre GRIMALDI, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Emile MOCCHI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Jules-Paul NATALI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Jean-Guy TALAMONI, Michel VALENTINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. François ALFONSI à M. Jacques FIESCHI  
M. Eugène BERTUCCI à M. Paul COMBETTE  
M. Dominique BIANCHI à M. Michel MORETTI  
M. Félix LUCIANI à M. Toussaint LUCIANI  
M. Edmond SIMEONI à M. Norbert LAREDO  
M. Alphonse TAMBURINI à M. Paul-Antoine LUCIANI

REÇU LE  
24. MAI 1994  
PREFECTURE DE CORSE

#### **ETAIENT ABSENTS :**

MM. Jean-Louis ALBERTINI - Henri ANTONA - Jean-Marc BALESI -  
Jean-Baptiste LANTIERI

.../...

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi N° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi N° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi N° 91.428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 57,
- VU** la motion déposée par le groupe Mouvement pour l'Autodétermination,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### ARTICLE PREMIER :

**ADOpte** la motion dont la teneur suit :

**"CONSIDERANT** la motion n° 93/01/18/M présentée par M. le Président de la Commission de l'Environnement, en date du 29 Avril 1993, adoptée par l'Assemblée, lors de sa première session ordinaire des 29 et 30 Avril 1993,

**CONSIDERANT** l'avis unanime des acteurs de terrain entendus par ladite Commission en matière de lutte et privilégiant l'affectation des hélicoptères bombardiers d'eau en Corse,

**CONSIDERANT** la position de la Direction Nationale de la Sécurité Civile qui rejette l'affectation d'hélicoptères bombardiers d'eau en Corse,

### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**EXIGE** que le Gouvernement revienne sur sa décision et que la Corse soit dotée à compter du 1er juillet 1994, d'une flotte d'hélicoptères bombardiers d'eau, affectée à la lutte contre l'incendie, soit quatre appareils par département."

REÇU LE

24. MAI 1994

PREFECTURE DE CORSE

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 22 avril 1994

**LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**



**Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA**

Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation,  
L'Administrateur Général des Assemblées



**José COLOMBANI**

**REÇU LE**  
**24. MAI 1994**  
**PREFECTURE DE CORSE**